



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Parks Canada
John Cabot Building, 10 Barter's Hill,
5th Floor
St. John's, NL A1C 5M9

Agence Parcs Canada
Édifice John-Cabot
10 Barter's Hill, 5^e étage
C. P. 1268
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5M9

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Title-Sujet Citadel Front Entrance Redevelopment Halifax Citadel NHSC, Parks Canada Réaménagement de l'entrée principale de la citadelle. LHNC de la Citadelle-d'Halifax, parc canada		Date 8.10.2014
Solicitation No. - No. de l'invitation 10140734	Amendment No. - No modif. 02	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin - REVISED RÉVISÉ at - à 02:00 PM on - le 2014-10-16	Time Zone /Fuseau horaire - Newfoundland Daylight Savings Time (NDT) / heure avancée de Terre-Neuve- et-Labrador (HAT)	
F.O.B. - F.A.B.		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Colleen Sheehan		
Telephone No. - No de téléphone (709) 772-6129	Fax No. - No de télécopieur: (709) 772-3651	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature	Date	

AMENDMENT #2

The following changes have been made to the specifications :

Replace General Instructions, 4. Work Schedule, Clause .1 with the following:

- .1 The Contractor is to prepare and submit to the Departmental Representative within five days of notification of award of the Contract five copies of the proposed Construction Schedule for approval by Parks Canada Agency. It is intended that all work of the contract will be carried out between **Nov. 12/14** and May 1/15.

Add the following Clause after 4. Work Schedule, Clause .5:

- .6 While the entire identified period is available for the work it is intended to minimize unnecessary disruption to the Main Gate and Perimeter Road. Every effort shall be made to concentrate work effort and avoid idle periods which continue to disrupt access/traffic.
- .7 Victorian Christmas is scheduled for the weekend of Nov. 22nd and 23rd. If possible, general access through the site to the main gate would be appreciated but not required. Accessible access as noted in Clause 5.5 is required.

Replace 5. Contractor's Use of Site, Clauses .2 through .6 with the following:

- .2 Parks Canada will supply and install signage at the Park Entrances to advise motorists and pedestrians (See Plan L1 attached).
- .3 The Contractor shall provide all labour, materials and signage necessary to close the northeast section of the Perimeter Road to non-construction related traffic and secure the work area around the entrance. This will involve providing temporary gates/barriers at the branch intersections above Sackville St. and Rainnie Drive as well as reversing the normal traffic flow on the northeast side of the Citadel between those points. The Contractor shall submit a Traffic Control Plan prior to mobilizing to the site for PCA review and approval. All signage shall be symbolic or bilingual.
- .4 Access through the main gate for PCA staff vehicles, emergency vehicles, etc. must be possible at all times. Except in emergency situations, PCA will provide 24 hours notice for required access. The contractor shall be responsible to carry out snow removal to ensure that

-
- access to the main gate is passable between 6 AM and 6 PM seven days a week. In the event that construction activities will preclude access to the main gate, this period shall be minimized and the Contractor shall provide the Departmental Representative with 48 hours notice of the proposed closure.
- .5 A code compliant accessible wheelchair access must be maintained through the site to the bridge/gate at all times.
 - .6 Do not unreasonably encumber site with materials or equipment.
 - .7 Move stored products or equipment which interfere with operations of Parks Canada.
 - .8 Obtain and pay for use of additional storage or work areas needed for operations.
 - .9 Provide all barriers, signs, enclosures, etc. to ensure safety of the public or other parties on the site.

Section 06 10 02, Kiosk, Clause 2.1.5, add the following clause:

.5 Supply and install lockable custom fit aluminium rolling security screens for all Kiosk windows. As supplied by AAA Aluminium Products or approved equal. Colour as selected by Departmental Representative

Drawing 1, Site Plan, Sections and Details, Site Plan Layout and Electrical and Communication Legend;

Delete reference to Conduit 3, the 75 dia. conduit from the Kiosk to the Generator Vault is not required.

Drawing 2, Sections and Details, Detail 2, New Fence Panels;

Reduce the height of the panel from 1615 mm to 1200 mm to match existing adjacent fence sections.

All other Terms and Conditions remain unchanged

Please ensure that ALL Amendments are signed and returned along with your tender. If your tender has already been submitted please sign and fax the amendments to this office before the close of Tender.

MODIFICATION no 2

Remplacer instructions générales, 4. Calendrier des travaux, Clause .1 par ce qui suit :

- .1 L'entrepreneur doit, dans un délai de 5 jours à compter de la notification du marché, préparer et remettre 5 copies du calendrier des travaux au représentant ministériel aux fins d'approbation par l'Agence Parcs Canada. Il est prévu que tous les travaux du contrat soient réalisés entre le **12 novembre 2014** et le 1er mai 2015.

Ajouter la clause suivante après la clause 4. Calendrier des travaux, Clause .5 :

- .6 Bien que toute la période indiquée soit consacrée aux travaux, celle-ci a pour objet de minimiser toutes perturbations inutiles au niveau de l'entrée principale et de la route périphérique. Tous les efforts seront consentis pour concentrer les travaux en un lieu et éviter les périodes inactives qui continuent à perturber l'accès et la circulation.
- .7 Le Noël victorien aura lieu le weekend des 22 et 23 novembre. Si possible, un accès à travers le chantier jusqu'à l'entrée principale serait apprécié bien que cela ne soit pas obligatoire. Comme indiqué dans la clause 5.5, un accès aux lieux est requis.

Remplacer 5. Utilisation des lieux par l'entrepreneur, Clauses .2 à .6 par de qui suit :

- .2 Parcs Canada fournira et installera de la signalisation à chacune des entrées du parc pour aviser automobilistes et piétons (voir plan L 1 ci-joint).
- .3 L'entrepreneur fournira toute la main-d'œuvre, les matériaux et la signalisation nécessaires pour fermer la section nord-est de la route périphérique à la circulation n'ayant aucun lien avec les travaux de construction et protéger la zone des travaux autour de l'entrée. Ceci impliquera de fournir des barrières/grilles aux intersections situées au-delà de Sackville St. et de Rainnie Drive ainsi que d'inverser la circulation normale du côté nord-est de la citadelle entre ces deux points. L'entrepreneur devra présenter un plan de régulation de la circulation à l'APC aux fins d'approbation avant d'investir les lieux. Toute la signalisation devra être symbolique ou bilingue.

-
- .4 Les véhicules du personnel ainsi que les véhicules d'intervention d'urgence de l'APC doivent en tout temps pouvoir accéder aux lieux par l'entrée principale. Sauf en cas d'urgence, l'APC devra prévenir de son intention d'accéder aux lieux 24 heures à l'avance. L'entrepreneur sera responsable de l'enlèvement de la neige afin d'assurer un accès par l'entrée principale entre 6 h et 18 h sept jours par semaine. La durée de toute entrave éventuelle à l'accès par l'entrée principale en raison d'activités de construction devra être minimisée et l'entrepreneur devra aviser le représentant ministériel 48 heures avant toute fermeture de l'entrée principale.
 - .5 Un accès aux fauteuils roulants conforme au code du bâtiment doit être maintenu en tout temps jusqu'à l'entrée principale.
 - .6 Ne pas encombrer inutilement le chantier avec des matériaux ou de l'équipement.
 - .7 Déplacer les produits ou l'équipement entreposé qui entravent les activités de Parcs Canada.
 - .8 Obtenir et payer les espaces d'entreposage et de travail additionnels requis pour des travaux.
 - .9 Fournir toutes les barrières, panneaux, clôtures, etc. pour assurer la sécurité du public ou d'autres parties présentes sur les lieux.

Section 06 10 02, kiosque, Clause 2.1.5, ajouter la clause suivante :

- .5 Fournir et installer volets de sécurité en aluminium verrouillables fabriqués sur mesure par AAA Aluminium Products (ou par toute entreprise équivalente approuvée) sur toutes les fenêtres des kiosques. . Il reviendra au représentant ministériel de choisir la couleur des volets**

Dessin 1, plan du site, coupes et détails, aménagement du plan du site ainsi que la légende pour l'installation électrique et les communications.

Supprimer la référence à la conduite 3; la conduite de 75 de dia. du kiosque à la chambre de la génératrice n'est pas requise.

Dessin 2, coupes et détails; détail 2, nouveaux panneaux de clôture;

Réduire la hauteur du panneau de 1615 mm à 1200 mm afin qu'il soit identique aux sections existantes de la clôture adjacente.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées

Veillez vous assurer que TOUTES les modifications sont signées et renvoyées avec votre offre. Si votre offre a déjà été présentée, veuillez signer et télécopier les modifications à ce bureau avant la clôture de l’appel d’offres.
